



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

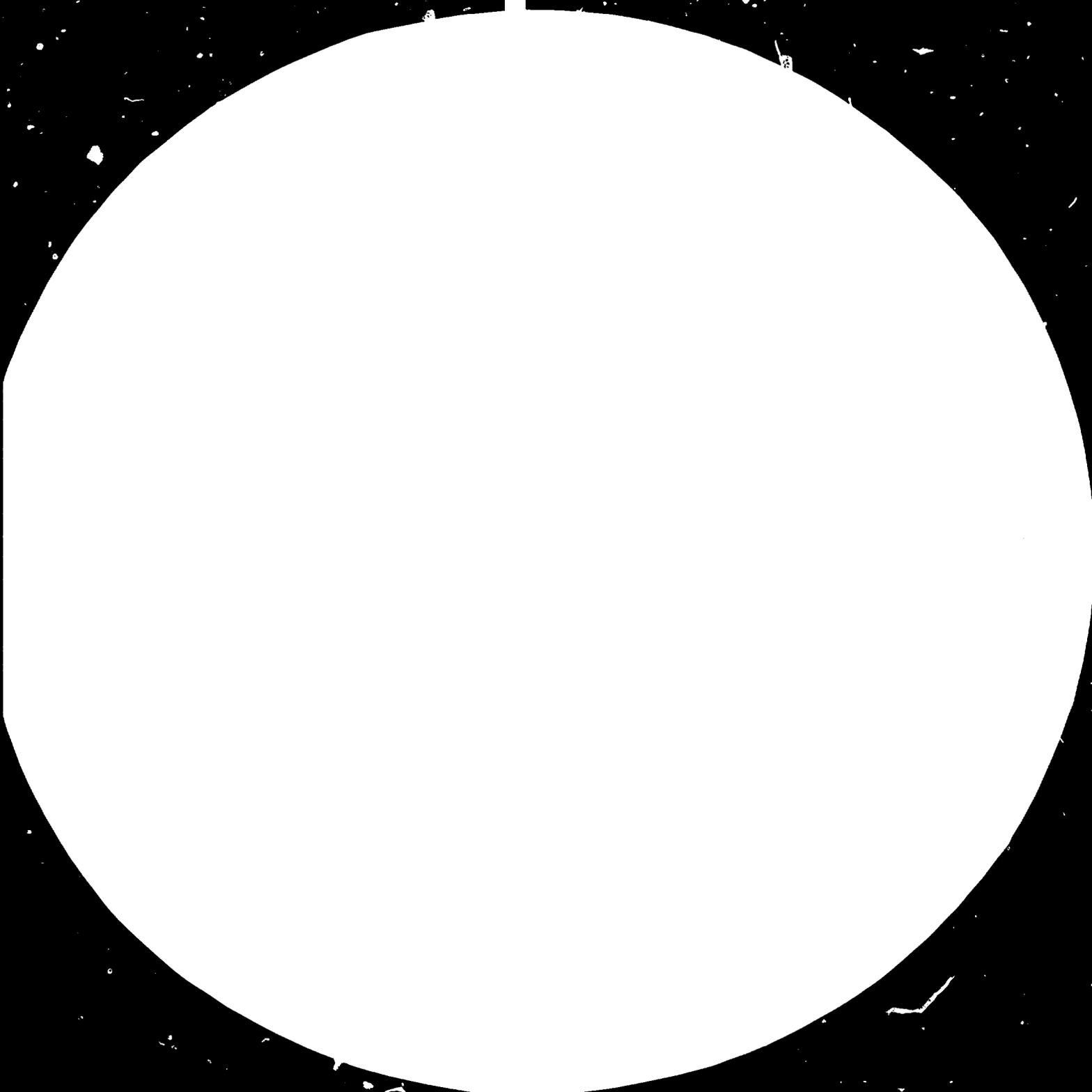
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)







09479 - F



RESERVE AUX PARTICIPANTS

ID/CONF.4/CRP.6  
6 décembre 1979

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

## TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

New Delhi (Inde), 21 janvier - 8 février 1980

---

Point 5 b) (IV) de l'ordre du jour

402

REUNION D'EXPERTS DE HAUT RANG SUR LA COOPERATION INDUSTRIELLE  
ENTRE LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET LES PAYS SOCIALISTES\*

tenue à Sofia (Bulgarie)  
du 4 au 8 septembre 1979

Document établi par le Secrétariat de l'ONUDI

---

\*/ Le présent document est disponible en anglais, en français et en russe,  
qui étaient les langues de travail de la Réunion.

id.79-9766

## INTRODUCTION

Conformément au programme de travail pour 1979 adopté par le Comité mixte ONUDI/Bulgarie pour la coopération, une réunion d'experts de haut rang s'est tenue à Sofia du 4 au 8 septembre 1979. Les experts ont étudié le fonctionnement des mécanismes de coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes, et ont examiné les moyens de perfectionner ces mécanismes.

La Réunion de Sofia a été le premier forum international sur cette question organisé avec le concours de l'ONUDI. Au surplus, cette réunion a été la seule rencontre internationale à examiner, d'une manière systématique, les questions pratiques que pose la coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes et, par conséquent, la seule à apporter une contribution à cette coopération à la veille de la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

Cinquante-cinq experts de haut rang de vingt pays et les représentants de trois organisations internationales ont participé à la Réunion. Ces pays et ces organisations étaient les suivants : Algérie, Bangladesh, Congo (République populaire du), Inde, Iraq, Mozambique, Nigéria, Pakistan, Syrie, Venezuela, Yémen (République démocratique du), Mongolie, Viet Nam, Bulgarie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Pologne, Roumanie, URSS, CEAM, CNUCED et ONUDI, ainsi qu'un représentant de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Sept pays en développement s'étaient fait représenter par des vice-ministres.

On a estimé que les questions qui ont été examinées à la Réunion concernaient de très près l'ordre du jour de la troisième Conférence générale de l'ONUDI et qu'elles pourraient intéresser les délégations. Aussi le Secrétariat a-t-il jugé opportun de mettre à la disposition des délégations, sous la forme d'un document d'information de la Conférence, tous les renseignements essentiels sur les échanges de vues et d'expérience qui ont eu lieu à la Réunion.

Le Secrétariat de l'ONUDI poursuit ses consultations avec les gouvernements des pays membres du CEAM ainsi qu'avec le secrétariat de cet organisme, en vue d'évaluer les idées, suggestions et recommandations formulées par les participants à la Réunion de Sofia, et de définir des domaines prioritaires pour une action concertée.

Le présent document d'information contient :

1. Un aide-mémoire adopté par consensus par les participants à la Réunion de Sofia;
2. Un résumé des idées, suggestions et recommandations nouvelles formulées par les participants à la Réunion, établi par le Secrétariat.

AIDE-MEMOIRE

adopté par consensus à la  
Réunion d'experts de haut rang sur la coopération industrielle  
entre les pays en développement et les pays socialistes,  
le 8 septembre 1979 à Sofia

1. Les participants à la réunion félicitent le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie ainsi que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) d'avoir organisé une telle réunion.
2. De l'avis des participants, la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes a dans l'ensemble évolué de manière satisfaisante. Une oeuvre considérable a été accomplie dans le cadre de cette coopération qui a facilité l'industrialisation de nombreux pays en développement. En outre, après avoir passé en revue les obstacles et les difficultés rencontrés, les participants estiment qu'une action coordonnée en vue de les surmonter favoriserait le rapprochement de la coopération mutuellement avantageuse entre pays en développement et pays socialistes.
3. Les participants considèrent que les débats ont été très constructifs et très féconds. Les nombreuses communications présentées à la réunion ainsi que les idées, suggestions et recommandations nouvelles qui y ont été formulées pourraient être utiles pour les activités opérationnelles du Secrétariat de l'ONUUDI et pour la préparation de la troisième Conférence générale de l'Organisation.
4. A toutes fins utiles, les participants porteront les conclusions de la réunion à l'attention des autorités et organismes compétents de leurs pays respectifs et à celle des secrétariats de l'ONUUDI, de la CNUCED et du CAEM.
5. Les participants recommandent que le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie et le Secrétariat de l'ONUUDI convoquent chaque année, dans le cadre de la Foire internationale de Plovdiv, des réunions de consultation entre des représentants de la Bulgarie et des pays en développement intéressés en vue d'examiner les conditions précises d'une coopération entre ces pays dans certains secteurs ou sous-secteurs industriels d'intérêt commun.

Réunion d'experts de haut rang sur la coopération industrielle  
entre les pays en développement et les pays socialistes

---

Sofia (Bulgarie), 4-8 septembre 1979

RESUME DES IDEES NOUVELLES, SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS  
FORMULEES LORS DE LA REUNION<sup>1/</sup>

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie ont organisé conjointement, à Sofia, du 4 au 8 septembre 1979, une réunion d'experts de haut rang sur la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes, qui a rassemblé 55 participants venus de 20 pays et de 3 organisations internationales ou intergouvernementales. C'était la première fois que l'ONUDI contribuait à l'organisation d'une réunion internationale sur ce sujet.

Les résultats de la réunion ont été très positifs, qu'il s'agisse des questions étudiées ou de l'organisation même de la réunion.

Plus de 50 orateurs ont pris part aux travaux de la réunion, dont l'ordre du jour était divisé en quatre points :

1. Structure institutionnelle et légale de la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes; système d'accords-cadres à long terme pour la coopération économique; accords généraux et accords particuliers, et contrats de coopération industrielle;
2. Etat présent de la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes; modalités actuelles, expérience passée, résultats et problèmes;

---

<sup>1/</sup> Le présent document n'a pas un caractère officiel, et n'est qu'un résumé officieux des questions discutées au cours de la réunion, établi par le Secrétariat de l'ONUDI et n'engageant pas les participants. Les idées qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement partagées par tous les participants à la réunion. On y trouvera reproduites les idées nouvelles, les suggestions et les recommandations formulées par les différents orateurs, et notamment celles qui, étant partagées par le plus grand nombre de participants, ont paru dignes d'être retenues. Ce résumé n'a cependant pas la prétention d'être complet.

3. Moyens d'élargir la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes; conceptions et modalités nouvelles en matière de coopération industrielle;
4. Pratique actuelle et rôle possible de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales ou inter-gouvernementales dans la promotion de la coopération industrielle internationale, compte tenu en particulier de la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes.

Tous les participants ont souligné le rôle positif que jouent les pays socialistes dans l'industrialisation des pays en développement. On a expressément déclaré que "la coopération entre les pays en développement et les pays socialistes constitue un puissant facteur d'évolution et d'amélioration dans les relations économiques internationales, en vue de l'instauration du Nouvel Ordre économique international".

Les orateurs des pays en développement ont fait valoir que la coopération économique entre leurs pays et les pays socialistes avait toujours été basée sur une amitié réciproque, sur le respect mutuel, sur la communauté d'intérêts et sur le principe de non-ingérence, et avait toujours été libre de toute condition - politique ou autre - défavorable aux intérêts du partenaire le plus faible.

Les experts ont passé en revue les difficultés et les obstacles que rencontre la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes, en faisant remarquer que ces difficultés et ces obstacles, ne provenant pas de conflits d'intérêts fondamentaux, paraissent relativement faciles à éliminer. Ces difficultés tiennent surtout aux différences dans le niveau de développement socio-économique des pays partenaires; aux différences dans le rôle du secteur public et du secteur privé; aux différences dans le niveau de perfectionnement et le rôle de la planification économique; aux différences d'infrastructure institutionnelle et juridique; aux problèmes de balance des paiements dans les deux groupes de pays; enfin, au manque d'expérience, la coopération industrielle ayant commencé à grande échelle il y a 10 ou 15 ans seulement. A la dernière séance, le 8 septembre 1979, les participants ont adopté par consensus un document, qu'ils ont décidé d'appeler un "aide-mémoire", et dans lequel les experts :

- a) Expriment leur gratitude au Gouvernement de la République populaire de Bulgarie et au Secrétariat de l'ONUDI pour avoir organisé la Réunion;
- b) Considèrent très utiles et constructives les discussions qui ont eu lieu;
- c) Soulignent que la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes a évolué de façon satisfaisante dans l'ensemble, en dépit de quelques imperfections;
- d) Formulent le souhait que les conclusions de la Réunion soient portées à l'attention des organismes compétents des pays en développement et des pays socialistes, ainsi que des Secrétariats de l'ONUDI, de la CNUCED et du CAEM;
- e) Demandent au Gouvernement de la République populaire de Bulgarie et au Secrétariat de l'ONUDI d'organiser chaque année, dans le cadre de la Foire internationale de Plovdiv, des consultations entre les représentants de la Bulgarie et des pays en développement intéressés, en vue d'examiner en termes concrets les possibilités de coopération dans certaines branches ou sous-branches d'industries présentant un intérêt mutuel.

Au cours des échanges de vues, qui ont été intenses et détaillés, un certain nombre d'idées nouvelles concrètes, de suggestions et de recommandations ont été formulées, à l'attention des organismes compétents des pays en développement et des pays socialistes ainsi que des organisations internationales ou intergouvernementales représentées à la Réunion. Les plus importantes de ces idées, suggestions et recommandations sont résumées ci-après :

1. Planification de la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes

Les experts ont estimé que des efforts accrus seraient nécessaires des deux côtés pour parvenir progressivement à une meilleure coordination entre les plans nationaux de développement des pays socialistes (ou les plans intéressant certains de leurs secteurs industriels) et ceux des pays en développement intéressés. Même une coordination partielle, limitée à quelques secteurs industriels importants, serait d'une grande utilité pour commencer.

On a affirmé la nécessité d'appliquer graduellement une planification à moyen terme et à long terme à la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes, d'abord sur une base bilatérale, puis sur une base multilatérale. On a affirmé l'utilité des accords à long terme (de 10 à 15 ans) ainsi que les programmes généraux de coopération bilatérale. Ces programmes pourraient englober des consultations régulières et permanentes entre les organismes compétents des pays en développement et des pays socialistes; la création d'organismes économiques et d'entreprises de production conjointes; des accords de compensation: une coopération tripartite; etc.

On a estimé aussi que de nouveaux efforts seraient nécessaires des deux côtés pour aligner les perspectives des accords-cadres intergouvernementaux à long terme sur les perspectives des plans nationaux de développement.

On a formulé le souhait que de nouveaux efforts soient déployés des deux côtés pour concrétiser les accords-cadres généraux en concluant des accords spécifiques et en établissant ainsi des rapports directs et étroits entre les entreprises de production, les entreprises commerciales, les organismes d'études, les centres de recherche, les établissements d'enseignement et de formation, les centres d'information industrielle et les autres institutions intéressées des pays socialistes et des pays en développement.

Se référant aux imperfections et aux insuffisances de la planification économique ainsi qu'à la grave pénurie d'information - industrielle et autre - dans les pays en développement, les experts de ces pays ont demandé si les organismes compétents des pays socialistes seraient prêts à montrer encore plus de compréhension et de souplesse en procédant, dans leurs plans et dans leurs capacités de production, aux ajustements nécessaires pour faire face aux besoins les plus urgents des pays en développement, en accélérant par exemple la fourniture des machines, équipements et pièces de rechange, etc.

Les organismes de planification des pays socialistes ont également été priés d'étudier les moyens de mieux prendre en considération, dans l'élaboration de leurs plans économiques nationaux, les besoins des pays en développement, notamment en biens d'équipement. Il leur a été demandé enfin d'envisager de remplacer certaines créations de capacités de production

par l'importation, à des conditions mutuellement avantageuses, de certains biens produits dans les pays en développement. Les organismes directeurs et planificateurs des pays en développement offrirait leur pleine coopération à cette fin.

2. Promotion des exportations des pays en développement dans les pays socialistes

De l'avis des experts des pays en développement, des mesures supplémentaires s'imposaient pour faciliter aux produits fabriqués par leurs pays l'accès aux marchés des pays socialistes. Ces experts ont demandé que les organismes compétents des pays socialistes envisagent les moyens d'abaisser encore - et, si possible, d'éliminer - les droits de douane qui frappent les produits fabriqués dans les pays en développement, et notamment dans les pays les moins avancés. L'importance du système généralisé de préférences a été affirmée à plusieurs reprises. Dans le même contexte, on a demandé que les pays socialistes envisagent de généraliser la pratique des crédits à l'exportation et des systèmes de garanties connexes.

3. Promotion des échanges d'informations économiques, juridiques, institutionnelles et autres

Selon de nombreux orateurs, les deux côtés devraient prendre des initiatives pour mieux se connaître, et notamment pour familiariser les organismes compétents des pays en développement avec les aspects économiques, juridiques, financiers, institutionnels et autres du système socio-économique des pays socialistes. Les experts des pays socialistes ont formulé un souhait analogue en ce qui concerne les pays en développement.

Les organismes compétents des pays socialistes ont été priés en outre de faire de nouveaux efforts pour mettre l'information relative à leurs plans à moyen et à long terme à la disposition de leurs partenaires des pays en développement, afin que ceux-ci aient une idée plus claire des possibilités de coopération et sachent mieux les utiliser. Tout en reconnaissant qu'il restait à faire des progrès dans ce sens, les experts des pays socialistes ont fait remarquer que les difficultés tenaient à certains intérêts vitaux (économiques et commerciaux) de leurs pays, aux problèmes de concurrence, au caractère indicatif de la planification dans la plupart des pays en développement (par opposition avec son caractère normatif dans les pays socialistes), etc.

4. Rôle des pays socialistes dans la promotion de la coopération entre pays en développement

Pour la plupart, les experts des pays en développement ont affirmé que les conditions sont réunies pour que les pays socialistes jouent un rôle plus actif dans la promotion de la coopération économique entre pays en développement. A cet égard, on a jugé souhaitable d'appliquer plus activement les diverses formes de coopération tripartite ou multipartite (coopération d'un pays socialiste et d'un pays en développement avec un autre pays en développement); de favoriser la coopération d'un ou plusieurs pays socialistes avec un groupe de pays en développement; d'encourager la coopération des pays socialistes et des pays occidentaux avec les pays en développement; d'établir entre pays socialistes des consortiums pour coopérer avec un ou plusieurs pays en développement; de promouvoir une coopération plus active du secrétariat du CAEM avec les pays en développement ou avec certaines de leurs organisations économiques régionales. On a déclaré que, dans le domaine de la coopération tripartite, le moment était venu de passer du stade des discussions théoriques à celui de l'action pratique.

On a exprimé le vœu qu'un certain nombre de mesures concrètes soient envisagées dans ce sens : octroi de crédits pour les projets d'investissement dans les pays tiers; création d'entreprises communes entre pays socialistes et pays en développement; création d'organismes économiques mixtes (entreprises); promotion des études géologiques, des études de préinvestissement et des autres études poursuivies par les pays socialistes dans les pays en développement pour faciliter la coopération économique entre ces derniers; identification des entreprises et des pays spécialisés dans diverses branches, sous-branches et zones d'activités, compte tenu notamment de l'expérience considérable acquise par le CAEM en matière d'intégration économique; examen des possibilités de production contractuelle ou par sous-traitance; promotion des activités conjointes en ce qui concerne les études de préinvestissement, les études techniques, la construction et l'exploitation des projets industriels, etc.

5. Promotion de nouvelles formes de coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes

Plusieurs orateurs des pays en développement ont exprimé l'intérêt de leurs organismes et de leurs gouvernements pour l'établissement d'une étroite coopération avec les pays socialistes, en matière de production et dans

les autres domaines, grâce à diverses formes - classiques ou nouvelles - d'action bilatérale et à long terme. Cette coopération pourrait prendre les formes suivantes : missions mixtes de prospection, géologique ou autre; études conjointes de préinvestissement; études techniques menées en commun après sélection des projets d'investissement; mise au point en commun de techniques nouvelles présentant un intérêt mutuel; efforts conjoints dans le domaine des licences; spécialisation et coopération (traitance et sous-traitance) en matière de production, y compris la spécialisation en produits finis ou semi-finis (biens de consommation, matières brutes et certains biens d'équipement); construction en commun d'usines nouvelles, élargissement et modernisation des installations existantes; création d'organismes économiques spécialisés (compagnies) pour la recherche-développement, les études de préinvestissement, les études techniques, la production, la distribution, la commercialisation et les transports; signature d'accords de règlement en produits. Les experts ont souligné que ces formes de coopération, ainsi que toute autre modalité appropriée, contribueraient graduellement à une transformation positive de la structure industrielle mondiale en faveur des pays en développement.

6. Rôle des pays socialistes dans le financement des projets industriels des pays en développement

Des suggestions ont été faites en vue d'activer la participation des pays socialistes au financement des projets industriels des pays en développement, et en particulier pour favoriser certains secteurs industriels particulièrement importants : métallurgie, production d'énergie et de matières premières, construction de machines, industrie chimique, industrie des matériaux de construction, agro-industries, etc. On a formulé le vœu que, dans leurs efforts de financement, les organismes des pays socialistes prêtent une attention accrue, non seulement à la construction des installations de production, mais aussi au développement de l'infrastructure, laquelle, gourmande en capital, est néanmoins indispensable au fonctionnement normal desdites installations.

Les organismes compétents des pays socialistes ont été priés de tenir compte, dans les conditions du remboursement des crédits, des délais spéciaux qui exigent l'élaboration et la mise au point des projets d'investissement dans les pays en développement.

Les orateurs des pays les moins avancés ont formulé le souhait que les crédits d'investissement englobent les frais de transport international et les frais d'assurance, et que les prix f.o.b. soient remplacés par des prix c.a.f. Les organismes spécialisés des pays socialistes ont été priés d'envisager cette éventualité dans leurs rapports futurs avec les pays en développement.

7. Rôle des pays socialistes dans la formation de la main-d'oeuvre industrielle qualifiée des pays en développement

Les orateurs ont souligné l'importante contribution des pays socialistes aux diverses formes de formation dont bénéficient plus d'un million de ressortissants des pays en développement. Ils ont par ailleurs rappelé la grave pénurie de main-d'oeuvre industrielle qualifiée dont souffrent ces derniers pays, et ont exprimé le désir que les pays socialistes interviennent plus activement dans le domaine de la formation industrielle. Les contrats prévoyant la fourniture d'usines complètes devraient prévoir aussi la fourniture du matériel nécessaire à la formation des ouvriers et des techniciens, non seulement pour la construction des installations industrielles, mais aussi pour leur fonctionnement normal, leur entretien et leur réparation. Une attention particulière devrait être accordée à la formation des cadres, ingénieurs, économistes, comptables, employés des services commerciaux, etc. La formation de ces personnels devrait se faire avant et après la mise en service des installations, et se poursuivre jusqu'à ce que les responsables locaux puissent prendre la direction des activités de formation. Des efforts accrus s'imposent des deux côtés pour mieux adapter les programmes de formation à la situation des pays en développement.

On a fait des suggestions pour que les pays socialistes envisagent, individuellement ou dans le cadre du CAEM, la création de plusieurs centres de formation spécialisés dans le perfectionnement des ouvriers et des ingénieurs des pays en développement. Installés dans les pays socialistes, ces centres de formation pourraient ensuite créer des établissements à vocation régionale dans les pays en développement. Les Secrétariats de l'ONUDI, de l'OIT et du CAEM, ainsi que le Gouvernement bulgare et les organismes compétents des autres pays socialistes, ont été priés d'examiner ensemble les moyens d'installer les centres de formation spécialisés évoqués ci-dessus et d'envisager les mesures pratiques à prendre dans ce but par les gouvernements et par les organisations internationales intéressées. Ce faisant, on pourrait tirer profit de l'expérience acquise par l'Université Lumumba (Moscou) et par l'Institut international du journalisme (Berlin, RDA).

8. Rôle des pays socialistes dans la promotion des secteurs de production d'énergie et de matières premières dans les pays en développement

Les divers problèmes que posent les secteurs de production d'énergie et de matières premières ont particulièrement retenu l'attention. Les organismes compétents des pays socialistes ont été priés d'élargir leurs activités de prospection géologique, les pays en développement ne disposant pas de l'équipement nécessaire pour procéder seuls à ces activités. Ces services d'assistance technique pourraient être rétribués sous forme de livraisons de matières premières à partir des gisements minéraux ainsi découverts, ou sous forme de livraisons de produits finis ou semi-finis fabriqués par les industries créées - avec l'assistance éventuelle des pays socialistes - pour exploiter ces gisements minéraux.

On a affirmé que les secteurs de production d'énergie et de matières premières offrent de nombreuses possibilités de coopération économique entre pays en développement et pays socialistes. Cela est vrai de tous les pays socialistes, importateurs ou non de matières premières, car une telle coopération offre des possibilités d'échange de ressources minérales présentant un intérêt réciproque. Les pays socialistes ayant l'expérience de la prospection, de la production et de l'utilisation des ressources minérales pourraient partager leur expérience avec les pays en développement intéressés, à des conditions mutuellement avantageuses. Diverses formes de coopération bilatérale, trilatérale ou multilatérale pourraient être utilisées à cette fin.

Les pays en développement passent souvent pour riches en ressources minérales. Cependant, ceci n'est pas vrai pour tous les pays en développement, ni pour toutes les ressources minérales. Par exemple, beaucoup de pays en développement sont démunis de certaines ressources stratégiques (coke, soufre, etc.) et dépendent entièrement, pour leur approvisionnement, des pays de l'Ouest et des compagnies multinationales. Les orateurs des pays en développement ont fait valoir que l'expansion d'une coopération mutuellement avantageuse entre les pays socialistes et les pays en développement contribuerait à diversifier les sources d'approvisionnement, et par conséquent à diminuer l'état de dépendance de leurs pays par rapport aux pays de l'Ouest.

9. Approvisionnement des pays en développement en pièces de rechange

Les experts ont passé en revue les résultats enregistrés en ce qui concerne la fourniture de pièces de rechange pour les machines et équipements livrés aux pays en développement par les pays socialistes. A côté de progrès considérables, certaines insuffisances ont été signalées. Les orateurs des pays en développement ont demandé que les organismes compétents des pays socialistes accordent plus d'attention encore à la production et à la livraison en temps voulu des pièces de rechange, et fassent preuve de plus de souplesse et de compréhension dans la planification de la production de pièces de rechange, compte tenu des difficultés de planification, de gestion et de formation dans les pays en développement, qui faisaient que les firmes de ces pays tendaient à soumettre avec retard leurs demandes de pièces de rechange aux fournisseurs des pays socialistes. Les clauses prévoyant la fourniture régulière de pièces de rechange devraient faire l'objet d'une attention accrue lors de la conclusion des contrats de livraison d'équipement.

On a fait des suggestions pour que, lors de la négociation des contrats, les pièces de rechange soient divisées en deux groupes :

- a) Pièces complexes, que le fournisseur de l'équipement s'engagerait formellement à livrer régulièrement pendant une période spécifiée;
- b) Pièces simples, que le pays en développement intéressé s'engagerait à produire progressivement sur son territoire, avec l'aide du fournisseur de l'équipement.

10. Promotion des transferts de techniques entre les pays socialistes et les pays en développement

Les orateurs ont accordé beaucoup d'attention au rôle des pays socialistes dans le transfert et l'adaptation des techniques. Les experts provenant des pays en développement relativement avancés ont bien entendu souligné le rôle de l'assistance scientifique et technique dans la solution de certains problèmes techniques concrets. Les experts des pays moins avancés, quant à eux, ont affirmé leur intérêt pour une assistance technique du type global, c'est-à-dire pour la mise en oeuvre de projets clefs en main, pour l'assistance directe et continue pendant l'exploitation normale des usines, pour la formation de la main-d'oeuvre, etc.

Les organismes compétents des pays socialistes ont été priés d'envisager et de proposer de nouvelles formes de transfert des techniques aux pays en développement, qui viendraient en supplément des modalités habituelles. On a exprimé l'opinion que les pays socialistes présentent d'énormes possibilités, jusqu'à présent inexploitées, en ce qui concerne ces transferts de techniques.

Les experts ont suggéré que des réunions internationales analogues à celle à laquelle ils participaient soient organisées pour examiner les divers aspects pratiques du transfert des techniques entre pays socialistes et pays en développement, et pour formuler des recommandations concrètes à l'intention des parties intéressées. Les gouvernements des pays socialistes, le Secrétariat de l'OEUDI et le secrétariat du CAEM ont été priés d'étudier en commun les mesures pratiques à prendre à cette fin.

Les orateurs ont estimé que les organismes compétents des pays en développement et des pays socialistes voudraient peut-être envisager, pour les transferts de techniques aux pays en développement la création de certaines institutions et de certains circuits, et en particulier :

- a) L'établissement de relations de travail directes entre les bureaux d'experts-conseils, les bureaux d'études techniques et les autres organismes spécialisés des pays socialistes et des pays en développement, en vue d'activités communes en matière d'études, de conception, de travaux sous-traités, etc. Ces activités communes - par exemple, entre les grands bureaux d'études techniques des pays socialistes spécialisés dans les usines métallurgiques et les fonderies et les bureaux analogues des pays en développement - permettraient de résoudre les problèmes technologiques d'intérêt commun. Elles permettraient surtout de fournir une formation aux spécialistes des pays en développement et les aiderait à acquérir en quelques années les connaissances et l'expérience nécessaires pour assumer une plus grande partie des travaux d'étude et de conception, qui pour l'instant sont exécutés presque exclusivement par les organismes des pays développés (socialistes ou occidentaux).
- b) L'établissement de relations de travail directes entre universités et centres de recherche en vue de procéder à des activités concrètes de recherche-développement présentant un intérêt mutuel et de

résoudre en commun certains problèmes de la recherche appliquée tout en aidant le partenaire du pays en développement à perfectionner ses connaissances. De tels arrangements permettraient de renforcer graduellement le potentiel de recherche-développement des pays en développement, tout en facilitant le processus long et complexe que représente la restructuration graduelle des capacités mondiales de recherche en faveur des pays en développement.

On notera en passant le paradoxe qui veut que, pour plus de 90 %, la recherche portant sur les pays en développement soit actuellement poursuivie dans les établissements spécialisés des pays développés.

11. Rôle des pays socialistes dans la promotion des systèmes nationaux d'information industrielle des pays en développement

Après s'être référés à la Déclaration de Lima de 1975 et avoir jugé positifs les efforts expérimentaux de l'ONUDI en matière d'information industrielle et de banque de données technologiques, les orateurs ont demandé aux organismes spécialisés des pays socialistes, non seulement d'activer leur coopération avec le Secrétariat de l'ONUDI en vue de l'expansion de sa banque de données, mais aussi de fournir une assistance directe plus active aux pays en développement désireux d'établir un système national de rassemblement, de traitement et d'utilisation de l'information industrielle. Les premiers secteurs à considérer seraient les activités communes d'étude et de conception, la recherche sur les nouvelles sources de technologie, les renseignements relatifs aux licences et leur utilisation, etc. De l'avis des experts, les organismes compétents des pays socialistes sont beaucoup mieux équipés pour formuler des propositions concrètes quant aux moyens de fournir aux pays en développement une assistance qui répondrait à tous les aspects de ce problème complexe.

12. Resserrement de la coopération en matière de normalisation et de contrôle de la qualité

Les orateurs des pays en développement ont estimé que l'assistance des pays socialistes était nécessaire pour mettre à la disposition des pays en développement intéressés l'infrastructure institutionnelle et les ressources en personnel spécialisé qu'exigent les activités de contrôle des techniques, de contrôle de la qualité, de normalisation, etc. Une telle assistance aurait

pour effet secondaire de faciliter à l'avenir la coopération économique. De même, on a formulé le souhait que les organismes compétents des pays socialistes, lorsqu'ils fixent les normes applicables aux produits destinés aux pays en développement, envisagent de mieux adapter ces normes aux conditions de travail, au climat, etc., des pays en question, ainsi qu'aux désirs des consommateurs.

13. Participation des pays socialistes aux consultations et aux négociations organisées par l'ONUDI

Après avoir souligné l'utilité des consultations organisées par l'ONUDI aux niveaux sectoriel, régional et mondial, les orateurs des pays en développement ont formulé l'espoir de voir les pays socialistes participer plus activement à ces réunions. Une participation accrue de leur part serait utile aux représentants des pays en développement. On a suggéré aussi que les organismes compétents des pays socialistes envisagent d'organiser de façon régulière, avec la collaboration de l'ONUDI et des pays en développement intéressés, des consultations qui auraient pour but d'aider les pays en développement à préciser et à résoudre les problèmes complexes qui se posent aux niveaux national ou sectoriel, ainsi qu'à mettre en oeuvre leurs programmes d'investissement. Les participants ont remercié le Gouvernement bulgare de son offre relative à l'organisation annuelle, dans le cadre de la Foire internationale de Plovdiv, de consultations consacrées à certaines branches ou sous-branches industrielles (voir paragraphe 5 de l'aide-mémoire adopté). Les orateurs ont formulé le vœu que l'ONUDI contribue à la réalisation de cette idée intéressante, et que les organismes compétents des autres pays socialistes envisagent d'en faire autant.

14. Participation des pays socialistes à l'avancement des industries à fort coefficient de main-d'oeuvre dans les pays en développement

De nombreux orateurs, soulignant toute l'importance des petites et moyennes industries à fort coefficient de main-d'oeuvre pour l'industrialisation des pays en développement, ont exprimé l'espoir que les pays socialistes accorderaient l'assistance nécessaire au progrès de ces industries.

A cet égard, on a formulé des suggestions pour que l'ONUDI, la CNUCED et l'OIT coordonnent plus efficacement leur action et, éventuellement, prennent, conjointement avec un pays socialiste ou un groupe de pays socialistes, les

initiatives voulues pour fournir une assistance plus active aux pays en développement dans la promotion des petites ou moyennes industries à fort coefficient de main-d'oeuvre, lesquelles permettraient notamment d'obtenir des résultats importants sur le plan social (création d'emplois pour la masse croissante de chômeurs) tout en ouvrant de nouvelles possibilités aux échanges de produits à fort coefficient de main-d'oeuvre avec les pays socialistes.

15. Assistance aux organismes de promotion industrielle des pays en développement

On a émis le vœu que les organismes compétents des pays socialistes établissent des contacts plus étroits avec les organismes de promotion industrielle fonctionnant déjà dans les pays en développement, leur fournissent une assistance et, lorsqu'il n'existe pas d'organismes de ce genre, contribuent à leur création.

16. Resserrement des relations de travail entre les chambres de commerce ou d'industrie des pays en développement et des pays socialistes

Les orateurs des pays en développement ont attiré l'attention des participants sur la nécessité d'établir des relations de travail sans cesse plus étroites entre, d'une part, les chambres de commerce ou d'industrie et les autres organismes des pays socialistes spécialisés dans les échanges avec l'étranger et, d'autre part, les organismes analogues des pays en développement. On a souligné que ceci faciliterait les échanges d'informations entre les partenaires, contribuerait à une meilleure connaissance réciproque des problèmes et accélérerait la coopération économique. De l'avis des experts, la CNUCED pourrait jouer un rôle important sur ce point.

17. Diffusion de l'information sur les accords et les contrats de coopération industrielle conclus entre les pays en développement et les pays socialistes

Certains orateurs ont demandé s'il serait possible aux organismes compétents des pays socialistes de porter à la connaissance des pays en développement les renseignements dont ils disposent sur les accords et les contrats de coopération économique antérieurement conclus avec d'autres pays en développement, à condition que les partenaires en cause donnent leur autorisation. On a fait remarquer par exemple que l'URSS avait construit des usines sidérurgiques dans plusieurs pays en développement au cours des 15 ou 20 dernières

années. S'ils avaient accès aux renseignements relatifs à ces accords et à leur mise en oeuvre, les pays en développement qui se proposent à présent de construire des usines de ce genre seraient mieux placés pour faire leur choix, sans répéter les erreurs passées. Ces orateurs ont reconnu que leur idée serait peut-être plus difficile à mettre en oeuvre qu'il ne le semblait au premier abord; mais, si sa réalisation était possible, les pays en développement en tireraient un avantage certain.

On a suggéré, en se référant aux activités de l'ONUDI concernant le rassemblement, le stockage et la diffusion des renseignements sur les licences accordées aux pays en développement par les pays de l'Ouest, que l'information relative aux accords analogues conclus entre les pays socialistes et les pays en développement soient mis à la disposition des autres pays, soit par l'intermédiaire de l'ONUDI, soit grâce à d'autres arrangements appropriés, étant entendu que les intérêts des parties aux accords conclus seraient protégés.

18. Unification des méthodes d'élaboration des études de faisabilité destinées aux pays en développement

Certains orateurs, après avoir signalé la grande diversité des méthodes appliquées par les bureaux d'études dans l'élaboration des études de faisabilité relatives aux projets d'investissements des pays en développement, ont exprimé le souhait que les organismes compétents des pays socialistes envisagent d'unifier ces méthodes. A cet égard, on a rappelé aux participants que l'ONUDI avait rédigé des manuels pour l'établissement des études de faisabilité et pour l'évaluation des projets d'investissement industriel dans les pays en développement.

Les bureaux d'études et autres organismes spécialisés des pays socialistes ont été priés d'envisager les moyens de faire participer des spécialistes des organismes analogues des pays en développement à l'établissement des études de pré-faisabilité ou de faisabilité destinées à ces pays. Un tel système serait utile pour toutes les parties intéressées : il permettrait notamment de faciliter les échanges d'informations, d'éviter certaines erreurs techniques, économiques ou autres et de perfectionner les compétences des ingénieurs spécialisés des pays en développement.

19. Participation des entreprises des pays en développement à la réalisation de projets industriels dans les pays socialistes

Les orateurs des pays en développement relativement avancés ont signalé que certaines entreprises de leurs pays étaient parfaitement équipées pour prendre part à la mise en oeuvre de projets d'investissement dans les pays socialistes. Les organismes compétents de ces derniers pays aimeraient peut-être avoir cette option supplémentaire à leur disposition, et recourir éventuellement - à des conditions mutuellement avantageuses - aux services des entreprises spécialisées des pays en développement.

20. Assistance à l'amélioration de la planification économique dans les pays en développement

De nombreux orateurs ont souligné l'importance qu'a pour le développement industriel l'existence de plans et de programmes à moyen et à long terme cohérents et bien établis. On a rappelé l'expérience considérable acquise dans les pays socialistes en matière de planification socio-économique. On a affirmé que, pour la plupart, les pays en développement ne possèdent pas les ressources en experts nécessaires pour établir des plans d'industrialisation satisfaisants. Aussi une assistance plus active de la part des pays socialistes serait-elle de la plus grande utilité pour améliorer la planification et la programmation économique dans les pays en développement intéressés : les plans seraient meilleurs, et les planificateurs aussi.

21. Rédaction d'un manuel pour l'évaluation des avantages mutuels de la coopération internationale dans le domaine de l'industrie

Les pays ne s'engagent à participer à un projet de coopération internationale (bilatérale, trilatérale ou multilatérale) que s'ils sont réellement convaincus que le projet en question leur sera avantageux. A l'heure actuelle, l'évaluation des avantages de la coopération internationale soulève de nombreux problèmes : le plus souvent, ces avantages sont exprimés de façon générale, en termes très vagues, souvent trompeurs et peu convaincants. Aussi importe-t-il, pour parvenir à une coopération internationale mutuellement avantageuse dans le domaine de l'industrie, que soit établie une méthodologie pour l'évaluation approximative - sur le plan qualitatif et quantitatif - des avantages que peuvent effectivement en attendre les pays partenaires.

On sait que les pays membres du CAEM appliquent une méthodologie de ce genre et continuent à travailler à son perfectionnement. Les orateurs des pays en développement ont demandé si l'ONUDI, le CAEM et les organismes compétents des pays socialistes prendraient l'initiative d'établir un manuel pour l'évaluation de la coopération internationale dans le domaine de l'industrie, compte tenu des problèmes particuliers aux pays en développement.

22. Promotion de la coopération multilatérale entre les pays en développement et les pays socialistes

Les experts ont montré beaucoup d'intérêt pour les diverses modalités de la coopération multilatérale, et ont attiré l'attention des participants sur le rôle croissant que ces modalités joueront à l'avenir. Tout en reconnaissant que les relations bilatérales resteraient dans l'avenir proche le principal mode de coopération économique entre les pays en développement et les pays socialistes, ils ont souligné que par la suite ces relations seraient de plus en plus souvent complétées (sans être remplacées) par les relations multilatérales.

A cet égard, les orateurs ont formulé l'espoir que le secrétariat du CAEM et la Banque internationale d'investissements (qui réunit les pays membres du CAEM) puissent jouer un rôle plus actif dans le financement des projets d'investissement d'intérêt mutuel dans les pays en développement, ainsi que dans la mise au point de nouvelles formes de coopération multilatérale avec ces pays.

Les experts ont pris note des importantes activités de planification à moyen et à long terme de la coopération économique qui sont actuellement poursuivies dans le cadre du CAEM : coordination sur une base bilatérale des plans nationaux de développement socio-économique des pays membres pour 1981-1985; établissement sur une base bilatérale de systèmes généraux entre pays membres pour la spécialisation et la coopération en matière de production jusqu'en 1990; formulation sur une base multilatérale de nouveaux programmes à long terme assortis d'objectifs concrets (venant s'ajouter aux programmes antérieurement adoptés) pour la coopération dans les principaux secteurs de l'économie nationale, et en particulier dans l'industrie, jusqu'en 1990.

Compte tenu des faits ci-dessus, les orateurs ont suggéré que les gouvernements des pays membres du CAEM et les Secrétariats du CAEM, de l'ONUDI et de la CNUCED envisagent les mesures à prendre pour procéder en commun à une grande étude sur le sujet suivant : Conséquences de l'intégration économique dans le cadre du CAEM entre 1980 et 1990 sur la coopération industrielle des pays membres avec les pays en développement. Les experts des pays en développement ont souligné que le but de cette étude devrait être de tirer les leçons qui s'imposent de l'intégration en profondeur qui se poursuit dans le cadre du CAEM et de proposer pour l'avenir des politiques appropriées et, si possible, les mécanismes voulus, pour que la coopération économique bilatérale et multilatérale entre les pays en développement et les pays socialistes puisse se dérouler dans le cadre général de l'intégration économique du CAEM, pour qu'elle soit reliée à cette intégration, pour que les deux courants d'échanges soient mutuellement complémentaires et pour que les pays en développement tirent le plus grand avantage possible de cette coopération.

On estime qu'avant, pendant et après l'établissement de l'étude décrite ci-dessus, des réunions internationales devraient être convoquées au niveau approprié pour examiner les mesures pratiques à prendre en vue d'une coopération économique plus étroite entre les pays en développement et les pays socialistes.

23. Diffusion d'informations sur le fonctionnement du mécanisme d'intégration économique au sein du CAEM

Les experts des pays en développement ont montré beaucoup d'intérêt pour le mécanisme d'intégration économique entre pays membres du CAEM, pour l'expérience déjà acquise dans ce domaine et pour les possibilités d'en bénéficier après les adaptations nécessaires compte tenu des problèmes particuliers à leurs pays et à leurs régions. Comme indiqué ci-dessus, les nouvelles formes de coopération, et notamment les programmes à long terme assortis d'objectifs concrets pour la coopération jusqu'en 1990 dans les secteurs de production d'énergie et de matières premières, dans l'industrie mécanique, dans l'industrie chimique, dans l'industrie alimentaire, dans le secteur agricole, etc., ont soulevé un intérêt considérable.

Compte tenu de ce qui précède, les orateurs des pays en développement ont suggéré que les Secrétariats du CAEM et de l'ONUDI envisagent de prendre des initiatives communes pour familiariser les spécialistes des pays en développement

avec le mécanisme de coopération multilatérale du CAEM. Ces initiatives pourraient prendre les formes suivantes : publication et distribution des documents appropriés, organisation de séminaires pour participants des pays en développement, organisation de réunions entre experts du secrétariat du CAEM et des secrétariats des organisations économiques régionales des pays en développement pour l'examen de questions d'intérêt commun, etc.

Le fonctionnement du mécanisme prévu par le CAEM pour fournir une assistance spéciale (bilatérale ou multilatérale) aux pays les moins avancés du Conseil, comme la Mongolie, Cuba et le Viet Nam, a également suscité beaucoup d'intérêt. Enfin, on a exprimé le souhait que l'information relative aux formes de coopération entre le CAEM et les pays en développement non-membres du Conseil (Iraq, Yémen démocratique, Ethiopie, Angola, Mozambique, Mexique, Yougoslavie, etc.) soit elle aussi diffusée.

24. Resserrement de la coopération entre pays en développement et pays socialistes à l'occasion des réunions internationales

Les orateurs des pays en développement se sont félicités de l'assistance et de la coopération que les représentants de leurs pays reçoivent des représentants des pays socialistes dans les instances internationales qui ont à connaître des mesures pratiques à prendre pour l'instauration du Nouvel Ordre économique international. Dans ce contexte, on a exprimé l'espoir que le soutien des pays socialistes serait encore plus actif à l'avenir, et notamment à l'occasion de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui doit se réunir à New Delhi en janvier-février 1980.



